

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 2 mai 2016, à 19h, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2016-05-02-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Jeanne Dubois, demande l'ajout de « Descente de bateau » au point 22-divers.

2016-05-02-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Consultation publique – Dérogation mineure 2016-01
6. Adoption des minutes du 4 avril 2016
7. Adoption des minutes du 6 avril 2016
8. Dérogation mineure 2016-01
9. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
10. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
11. Résolution
 - Adoption Règlement 257 modifiant le règlement 218 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - Avis de motion Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »
 - Adoption Projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » PROJET
 - Adoption Règlement 258 modifiant le règlement sur les permis et certificat no 240 afin d'ajouter un certificat pour l'implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire
 - Événement Raid Jean Davignon 2016 – Demande d'autorisation d'utilisation d'une nouvelle fréquence sur notre antenne pour assurer la sécurité de l'événement
 - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2016-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - Approbation du règlement d'emprunt no 2016-002 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook Annexe
 - Hydro-Québec – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour des fins autres que l'agriculture – Ligne d'interconnexion Québec – New Hampshire
 - Règlement numéro 259 modifiant le règlement numéro 204 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 25^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook le 8 juin 2016
 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention – Exercice 2016-2017
 - Transactions Institution financière
 - Modification Politique conditions de travail – Banque de congés discrétionnaires
 - Système de paie de PG Solutions
 - Approbation Démarche modifiée de renouvellement du plan de développement des Trois Villages (Démarche)
 - Consultation du projet de loi 13 – Tarification des permis SEG et autorisation de MFFP

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- Engagement coordonnatrice et monitrice
- Tarifs SAE 2016
- Demande d'exclusion CPTAQ
- 12. Usine d'épuration
- 13. Aqueduc
- 14. États financiers mensuels
- 15. Dépôt du rapport de correspondance
- 16. Régie incendie
- 17. Régie des déchets solides
 - Demande d'adhésion de la municipalité de Canton d'Orford
- 18. Loisirs
 - Horaire des jeux d'eau
- 19. Trois Villages
 - Tournée autobus
- 20. Famille et culture
- 21. Journal
- 22. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Date tournée des chemins
 - MRC – Recommandations et directives du comité technique en sécurité incendie pour les bornes sèches
 - Horaire de la plage
 - Arbre aubépine à la plage
 - Descente de bateau
- 23. Période de question
- 24. Varia
- 25. Levée

Adopté.

2016-05-02-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Des représentants de l'Association du lac Lippé :

- Demande si ce serait possible de faire un entretien annuel des fossés sur les chemins Lippé Sud et St-Denis ;
- Mentionnent leur projet de bassin de rétention sur un terrain voisin (propriétaire serait en accord) près de l'intersection Lippé Sud et St-Denis).

Monsieur le maire mentionne que des travaux devraient être réalisés au niveau de l'affaissement de terrain sur St-Denis et au niveau de certains ponceaux. Pour le reste, le tout sera étudié.

2016-05-02-04: CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE 2016-01

Aucune question à ce niveau.

**2016-05-02-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AVRIL
2016**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu que les minutes de la session ordinaire du 4 avril 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2016-05-02-06: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL
2016**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu que les minutes de la session extraordinaire du 6 avril 2016 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2016-05-02-07: DÉROGATION MINEURE 2016-01

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante à cette adresse : 183 chemin père-roy, lot 25-p du Rang 1, canton d'Hereford :

Demande d'installation d'un quai de 20,2 mètres de longueur au lieu du 10 mètres prescrit au règlement.

Le préjudice causé au requérant est le suivant :

Impossibilité de stationner son bateau car la profondeur est insuffisante.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE la demande représente deux fois la longueur permise ;

ATTENDU QU'une visite terrain serait nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu ;

QUE le conseil accepte la proposition du comité consultatif soit :

De reporter la décision à une date ultérieure afin de permettre d'étudier à nouveau la demande suite à une visite prévue en mai.

Adopté.

2016-05-02-08: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 5254 à 5302 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (132 365.19\$), la liste des prélèvements (avril 2016) et le rapport de salaires versés (avril 2016) en date du 2 mai 2016.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2016-05-02-09: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume sa réunion à la MRC (embauche des écoconseillers et d'un étudiant pour le suivi de la vidange des fosses).

Incendie : L'échelle incendie a été inspectée. Les visites incendies pourraient être données à contrat.

Ressourcerie : Rencontre avec le CA et représentants des municipalités.

**2016-05-02-10: ADOPTION RÈGLEMENT NO 257 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218
CONCERNANT LA SECURITE, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES
ENDROITS PUBLICS**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés **et RÉSOLU à l'unanimité ;**

D'adopter le règlement numéro 257 comme suit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU que le conseil juge nécessaire de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'assurer le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 avril 2016 ;

ATTENDU que l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec est facilitée par une uniformisation desdits règlements ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par règlement du conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde et il est, par le présent règlement portant le numéro 257 décrété ce qui suit :

Le présent règlement modifie le règlement numéro 218 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics adopté le 6 juin 2011 par la municipalité de Saint-Herménégilde.

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 17 du règlement est abrogé et remplacé par le suivant :

«Article 17 Injures à un policier

Il est défendu à toute personne d'injurier ou de blasphémer contre ou encore de cracher sur un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.»

Article 3 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

2016-05-02-11: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC »

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2016-05-02-12: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES VÉHICULES UTILISÉS COMME BÂTIMENT AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES DE TYPE « RC »

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement no 260 «*Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit*» ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 2 mai 2016;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête **et RÉSOLU à l'unanimité ;**

- d'approuver et adopter le projet de règlement n° 260 «*Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin de modifier les dispositions sur les véhicules utilisés comme bâtiment ainsi que les usages autorisés dans les zones de type « RC » et en fait sien comme ici au long reproduit*» tel que présenté ;
- qu'une assemblée de consultation sera tenue le 6 juin 2016, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

**2016-05-02-13: ADOPTION RÈGLEMENT NO 258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 240 AFIN D'AJOUTER UN
CERTIFICAT POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux **et RÉSOLU à l'unanimité ;**

D'adopter le règlement numéro 258 comme suit :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 240 AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR L'IMPLANTATION DE
CONTENEURS**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin d'ajouter un certificat pour l'implantation de conteneurs ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril 2016 ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 258 et s'intitule « *Règlement numéro 258 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin d'ajouter un certificat pour l'implantation de conteneurs* ».

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Article 3

L'article 8.1 du règlement 240 sera modifié par la l'ajout d'un dix-huitième point comme suit :

«
18. L'implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire »

Article 4

Le règlement 240 sera modifié par la l'ajout de l'article 8.2.18 *Implantation d'un conteneur ou d'un remorque comme bâtiment accessoire* comme suit :

« 8.2.18 *Implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire*

La demande doit être accompagné de :

1. *Un plan permettant d'établir si les règles d'implantation sont respectées. »*

Article 5

L'article 9.1 du règlement 240 sera modifié par la modification de certains permis et certificats et l'ajout de celui pour l'implantation des conteneurs. Le tableau sera donc remplacé comme suit :

Type de permis		Tarif (\$)
Permis de lotissement		Pour le premier lot Pour les lots supplémentaires
		20\$ 5\$
Permis de construction	Bâtiment principal neuf	Usage résidentiel -1 ^{er} logement -Par logement additionnel -Maximum
		100\$ 100\$ 500\$
	Usage commercial	1\$ du m ² jusqu'à concurrence de 3000\$ (minimum 100\$)
	Usage industriel	1\$ du m ² jusqu'à concurrence de 3000\$ (minimum 200\$)
	Usage agricole et autre	100\$
	Bâtiment accessoire neuf	Tous les usages <25m ² ≥25m ²
		20\$ 50\$
Agrandissement bâtiment principal	Usage résidentiel	50\$
	Usage commercial	50\$
	Usage industriel	80\$
	Usage agricole et autre	50\$
Agrandissement bâtiment accessoire	Usage résidentiel	20\$
	Usage commercial	20\$
	Usage industriel	20\$
	Usage agricole et autre	20\$
Rénovation Bâtiment principal et accessoire	Tous les usages -Sans modification des divisions (murs) -Avec modification des divisions (murs)	
	20\$ 50\$	
Installation septique		50\$
Type de certificat		
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain		20\$
Certificats d'occupation pour bâtiment et construction temporaire		10\$
Démolition d'une construction	-Bâtiment principal	30\$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

	-Bâtiment accessoire -Accompagnée d'une demande de permis de construction	10\$ Gratuit
Déplacement d'un bâtiment		20\$
Aménagement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine		30\$
Travaux sur la rive, le littoral ou les plaines inondables	-Pour les demandes relatives au règlement 2-310 de la MRC -Pour les autres demandes	20\$ Gratuit
Installation ou modification d'une enseigne ou d'un panneau-réclame		20\$
Installation ou déplacement d'une piscine	-Creusée et hors-terre -Démontable	20\$ 5\$
Abattage d'arbre (commercial ou non)		Gratuit
Ouverture ou agrandissement d'une carrière, sablière ou gravière		Gratuit
Aménagement d'un accès à la voie publique	-Accompagné d'une demande de permis de construction -Autre cas	Gratuit 10\$
Installation d'un système énergétique extérieur ou d'une tour et antenne de télécommunication	-Éolienne commerciale (par éolienne) -Éolienne domestique (par éolienne) -Géothermie (par projet) -Chauffage à combustion (par poêle) -Panneaux photovoltaïque (par bâtiment ou support) -Tour et antenne de télécommunication assujettis	100\$ 20\$ 10\$ 30\$ 10\$ Gratuit (plus les frais du règlement sur les usages conditionnels)
Travaux dans une zone de glissement de terrain		Gratuit
Travaux d'aménagement de lac ou étang artificiel		10\$
Épandage de MRF		100\$
Vente de garage		10\$
Ponceau		20\$
Implantation d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire		20\$

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

**2016-05-02-14: ÉVÉNEMENT RAID JEAN DAVIGNON 2016 – DEMANDE
D'AUTORISATION UTILISER UNE NOUVELLE FRÉQUENCE SUR
NOTRE ANTENNE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'ÉVÉNEMENT**

ATTENDU QU'une antenne a été installé par les municipalités d'East Hereford, St-Herménégilde, Saint-Malo et St-Venant-de-Paquette sur la tour du Mont Hereford afin d'assurer la communication des services d'urgence avec Beecher Falls Fire Department ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE Circuits frontières demande l'autorisation d'utiliser une nouvelle fréquence sur cette antenne afin d'assurer la sécurité de l'événement Raid Jean Davignon ;

ATTENDU QUE cette fréquence serait en fonction pour une période de 2 semaines seulement dans la période de l'événement qui se tiendra les 29, 30 et 31 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

D'autorisé l'ajout d'une nouvelle fréquence pour une période de 2 semaines pour assurer la sécurité de l'événement Raid Jean Davignon.

Adopté.

2016-05-02-15: APPROBATION DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2016-001 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé aux membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde une copie certifiée conforme du règlement d'emprunt numéro 2016-001 adoptée par cette dernière ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce règlement relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693\$;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord avec ce règlement d'emprunt ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, et Résolu d'approuver ce règlement d'emprunt 2016-001 et d'en informer la Régie intermunicipale.

Adopté.

2016-05-02-16: APPROBATION DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2016-002 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé aux membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde une copie certifiée conforme du règlement d'emprunt numéro 2016-002 adoptée par cette dernière ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce règlement relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902\$;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord avec ce règlement d'emprunt ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, et Résolu d'approuver ce règlement d'emprunt 2016-002 et d'en informer la Régie intermunicipale.

Adopté.

2016-05-02-17: DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE - LIGNE D'INTERCONNEXION QUÉBEC – NEW HAMPSHIRE

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture afin de permettre l'utilisation d'une superficie de 348 100 m² ainsi qu'accessoirement la coupe d'érables dans la municipalité de Saint-Herménégilde pour la réalisation du projet d'Interconnexion Québec – New Hampshire;

ATTENDU les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

<i>CRITERES</i>	<i>IMPACT</i>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance mineure compte tenu de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec.
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.</i>
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	<i>La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à des fins agricoles à l'exception du site des pylônes.</i>
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	Aucun autre emplacement disponible sur le territoire de la municipalité hors du territoire agricole permettant l'implantation de la ligne de transport internationale. <i>Emplacement optimisé élaboré en collaboration avec le milieu d'accueil.</i> <i>Le tracé limite au maximum les impacts sur le milieu agricole :</i> - <i>Le tracé retenu qui requiert une nouvelle emprise dans les municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde touche 20 ha de terres agricoles protégées de moins que les variantes est étudiées ;</i> - <i>Le tracé dans la municipalité de Saint-Herménégilde est en partie juxtaposé à une ligne existante ;</i> - <i>L'utilisation d'accès existants a été privilégiée ;</i> - <i>Les mesures d'atténuations particulières et courantes seront appliquées.</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact</i>
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable</i>
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	<i>Positif</i>
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Non applicable</i>

ATTENDU que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité applicable à Hydro-Québec;

ATTENDU le caractère international de la ligne de transport;

ATTENDU que l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Crête ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande à des fins autres que l'agriculture ainsi que la coupe d'érables situés en érablière protégée dans la municipalité de Saint-Herménégilde.

Adopté.

2016-05-02-18: ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Crête,
ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'article 4 du règlement no 204 est remplacé par le suivant :

« Article 4

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté.

2016-05-02-19: 25^e CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK LE 8 JUIN 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête **et Résolu à l'unanimité ;**

D'inscrire madame Jeanne Dubois à la 25^e édition de la Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook à titre de don pour les projets présentés dans le cadre de cette activité.

Adopté.

2016-05-02-20: PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plus de 70 kilomètres de chemins à entretenir dont plus de 20 kilomètres sans aucune subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Herménégilde possède plusieurs chemins demandant des travaux en 2016 :

- ✓ Le rechargement des chemins Dubois Sud et la Slouce ;
- ✓ La remise en forme avec membrane des chemins Route 251, Charest et St-Jacques ;
- ✓ Le revêtement bitumineux sur les chemins Route 251, St-Denis et St-Jacques.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Herménégilde, sollicite un montant de 50 000.00\$ à M. Guy Hardy, député, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ». Cette aide permettra à la municipalité de réaliser des travaux importants.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2016-05-02-21: TRANSACTIONS INSTITUTION FINANCIÈRE

ATTENDU le départ de Nathalie Isabelle, Directrice générale et secrétaire-trésorière le 5 mai 2016 ;

ATTENDU QU'étant donné ce départ, il y a lieu de régulariser la question de transaction au niveau de l'institution financière ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux, et Résolu ;

D'aviser l'Institution financière « Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie » des modifications suivantes :

- Nathalie Isabelle ne sera plus signataire à partir du 6 mai 2016 ;
- Au niveau d'ACCESD AFFAIRE, une double signature est requise pour les transactions supérieures à 5 000\$;
- Au niveau d'ACCESD AFFAIRE, de nommer Louise St-Jacques, secrétaire-trésorière adjointe, administrateur principal, pendant l'absence d'un directeur général et secrétaire-trésorier ;
- La carte visa actuelle, au nom de Nathalie Isabelle, pourra être utilisée par Louise St-Jacques, en attendant la nomination d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté.

2016-05-02-22: MODIFICATION POLITIQUE CONDITIONS DE TRAVAIL – BANQUE DE CONGÉS DISCRÉTIONNAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

De modifier la Politique des conditions de travail comme suit :

- Dans la section :

« SECTION 7 - Banque de congés discrétionnaires

A. Banque de congés

Remplacer « Ces congés ne sont ni cumulables, ni monnayables, d'une année à l'autre » par « Les heures non prises seront monnayées à la fin de l'année »

Adopté.

2016-05-02-23: SYSTÈME DE PAIE DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'accepter l'offre de service no 1MSHE50-151216-CV4 de PG Solutions pour l'acquisition de Progiciels « Gestion de la paie et autres modules » au coût de 5 886.72\$ incluant les taxes et la formation. La formation est évaluée à 1940\$ avant les taxes mais pourra être moindre selon les besoins de la municipalité. Le coût pour l'entretien et soutien annuel pour ces nouveaux modules est de 776.08\$ taxes incluses.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2016-05-02-24: APPROBATION DÉMARCHE MODIFIÉE DE RENOUVELLEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES TROIS VILLAGES

ATTENDU le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière, il y a lieu de modifier le calendrier de la Démarche de renouvellement du Plan de développement des Trois Villages ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'approuver la démarche modifiée de renouvellement du Plan de développement des Trois Villages tel que présenté.

Adopté.

2016-05-02-25: CONSULTATION DU PROJET DE LOI 13 -TARIFICATION DES PERMIS SEG ET AUTORISATION DU MFFP

ATTENDU que la municipalité est appelée à gérer des situations problématiques en lien avec la présence de castors, impliquant la trappe des individus et le démantèlement de barrage ;

ATTENDU que la trappe de castors en dehors de la période de trappage nécessite un permis SEG qui est présentement gratuit et qui coutera 320\$;

ATTENDU que le lac Wallace est un plan d'eau public pour lequel l'habitat du poisson est un habitat faunique légal en vertu de la *loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1);

ATTENDU que les travaux dans l'habitat du poisson, notamment les rampes de mise à l'eau et les stabilisations de rive, nécessitent une autorisation de la part du MFFP ;

ATTENDU que l'autorisation du MFFP est présentement gratuite et coutera 633\$ pour des travaux à des fins privées (personne physique) et 1900\$ pour des travaux à des fins publiques (ex la municipalité, car personne morale) ;

ATTENDU que ces coûts sont très élevés et qu'ils pourraient encourager la population à agir davantage illégalement sans autorisation de la part du MFFP ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Herménégilde manifeste son désaccord face au projet de loi 33 au niveau de la tarification des permis SEG et autorisation du MFFP afin de conserver la gratuité des coûts.

Adopté.

2016-05-02-26: ENGAGEMENT COORDONNATRICE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

D'engager Maggie Leduc au poste de coordonnatrice au SAE aux conditions suivantes :

- Le salaire est inscrit à l'annexe B de la politique des conditions de travail à raison de 40 heures par semaine (5 jours par semaine). Le nombre d'heures peut varier selon le service de garde ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

- Le poste étant saisonnier, la durée de l'emploi sera du 27 juin au 12 août 2016. Il y a possibilité qu'une semaine supplémentaire s'ajoute (su 15 au 19 août 2016).

Adopté.

2016-05-02-27: TARIFS SAE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

D'approuver les coûts d'inscription pour les services SAE 2016 :

→ 1 enfant :	120,00 \$
→ 2 enfants :	190,00 \$
→ 3 enfants :	235,00 \$
→ 4 enfants :	290,00 \$

Adopté.

2016-05-02-28: DEMANDE D'EXCLUSION CPTAQ

ATTENDU que M. Georges Beloin, contribuable de la Municipalité de Saint-Herménégilde, a fait part, par correspondance, à la municipalité de son intention de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole les lots 13 et 14, Rang 9, cadastre du Canton de Hereford et que, dans sa démarche, il souhaite un appui de la municipalité;

ATTENDU que seule une municipalité régionale de comté ou encore une municipalité locale avec l'appui de la municipalité régionale de comté peut présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ;

ATTENDU que cette information a été transmise à M. Beloin, eu égard à sa demande;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite être prudent relativement à une demande d'exclusion à la CPTAQ, compte tenu que cette démarche implique plusieurs exigences avant d'être transmise à la Commission;

ATTENDU qu'une telle demande exige un avis de la MRC de Coaticook relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

ATTENDU qu'une telle demande exige également une recommandation favorable de la MRC sous forme de résolution et motivée en fonction de l'article 62 de la loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux

Résolu QUE :

Le conseil municipal de Saint-Herménégilde, souhaite avant toute chose, connaître les orientations que prendra la MRC de Coaticook, eu égard à une telle demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Il pourra ainsi statuer en toute connaissance sur la demande de M. Beloin. Copie de cette résolution sera transmise à la Municipalité régionale de comté de Coaticook et à M. Georges Beloin.

Adopté.

2016-05-02-29: USINE D'ÉPURATION

Un problème de conduites bouchées dans l'usine a dû être réglé rapidement.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2016-05-02-30: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2016-05-02-31: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2016.

2016-05-02-32: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 5 avril 2016 au 2 mai 2016.

2016-05-02-33 : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Les nouvelles informations sont inscrites dans la section du rapport du maire.

2016-05-02-34 : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE COATICOOK - ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON D'ORFORD

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde approuve l'adhésion de la municipalité du Canton d'Orford à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Adopté.

2016-05-02-35: LOISIRS

Horaire des jeux d'eau : À partir du 3 juin 2016, tous les jours de 13h à 20h.

Ligue des p'tits bonhommes : Il faudra trouver quelqu'un pour représenter la ligue pour l'année prochaine.

2016-05-02-36: TROIS VILLAGES

Tournée d'autobus : L'activité aura lieu le 28 mai prochain. Le départ se fera à 9h au Centre communautaire de St-Herménégilde. L'invitation à la population sera incluse dans le journal Le mégilien.

2016-05-02-37: FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle information.

2016-05-02-38: JOURNAL

Après évaluation des revenus et dépenses, un manque à gagner d'environ 500\$ est estimé d'ici la fin de l'année 2016. Il faudra donc trouver d'autres commanditaires.

2016-05-02-39: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : le 30 mai à 18h30.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Date tournée des chemins : le 10 mai à 16h30 (Il faudra débiter sur la Route 251 et St-Denis).

MRC – Recommandations et directives du comité technique en sécurité incendie pour les bornes sèches :
Dépôt au conseil.

Horaire de la plage : Même fonctionnement de l'année passée.

Arbre aubépine à la plage : Étant donné la problématique de cet arbre et prévoir le remplacement avec le CRIFA.

Descente de bateau : Modification à apporter. Il faut faire les démarches auprès du ministère de l'Environnement afin de vérifier la nécessité d'un CA.

2016-05-02-40: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-05-02-41: VARIA

Une lettre sera transmise aux personnes ayant fait la patinoire cette année afin de leur mentionner que la municipalité a été satisfait de leur travail.

2016-05-02-42: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.